

Hérouville Saint Clair, le 14 avril 2017



L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale du Calvados

à

Madame Monique LESLE
Présidente de l'U.N.C.M.T

4, Avenue du Parc Saint André
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Division de l'organisation
Scolaire et de la scolarité
DOSS 2

Réf. :MCGF/IM/2017-161

Dossier suivi par
Isabelle MARTIN

Téléphone
02 31 45 96 15

Télécopie
02 31 45 96 70

Mél.
dsden14-doss24@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair
Cedex

Madame

Pour faire suite à la réception du dossier que vous m'avez fait parvenir, j'ai l'honneur de vous informer que je procède au renouvellement de l'inscription au répertoire départemental des structures d'accueil, sous le numéro 9, du centre d'hébergement « **Quieri Quiérettes** » à **Grandcamp-Maisy**, jusqu'au **14 avril 2020**.

La capacité du centre d'hébergement est de 130 couchages. Je vous rappelle que seuls des enfants âgés d'au moins six ans peuvent être accueillis dans vos locaux.

Pour le cas où des travaux seraient réalisés avant l'échéance du 14 avril 2020, une nouvelle demande d'inscription devrait être effectuée auprès de mes services.

Par ailleurs, l'avis favorable de la commission de sécurité concernant le centre est valable jusqu'au 12 décembre 2019. **Je vous demande de bien vouloir me faire parvenir le nouvel avis** dès qu'il sera en votre possession.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Mathias BOUVIER